

# Père condamné après sept ans

## ABUS SEXUELS

Procès difficile et bataille d'experts dans le cadre d'un conflit familial durable.

LAURENCE NAEF

**L**orsqu'une situation familiale conflictuelle est confiée à la justice pénale, tout ne va pas toujours pour le mieux. Exemple, une affaire qui dure depuis maintenant sept ans et qui n'est toujours pas terminée, malgré la condamnation de l'accusé à deux ans de prison avec sursis. Sept ans pendant lesquels un père et ses enfants ne se sont jamais revus.

Tout commence en 1999, lorsque le père de famille, médecin, quitte le domicile conjugal alors en crise depuis quelque temps. Tandis que les rapports du couple restent très tendus, la fillette âgée de 9 ans se confie en 2000 à sa thérapeute. Elle parle de «main entre les jambes». La doctoresse ne considère pas le récit vraisemblable. Un an après, il s'est étoffé et la thérapeute dénonce les faits. L'enfant est auditionnée par la police, le père est inculpé.

D'abord classée, l'affaire refait surface devant la Cour correc-



tionnelle en 2003. Procès, aussitôt interrompu par les juges qui estiment qu'une expertise de crédibilité, jusque là considérée comme inutile, est nécessaire. Malgré les conclusions de l'expert, qui juge les déclarations de la petite dignes de foi, la justice acquitte le médecin des chefs, entre autres, d'actes d'ordre sexuel. On est en 2004.

De recours en recours, l'accusé

**«Le système judiciaire n'a pas assez pris en compte le conflit conjugal»**

Dr. PHILIPPE JAFFÉ

se retrouve, contestant toujours les accusations de sa fille, devant une nouvelle Cour correctionnelle. Celle-là vient de le reconnaître coupable, sept ans après. La jeune fille a désormais 16 ans; toute la famille reste meurtrie. Et rien n'est fini puisqu'un recours a été déposé par le condamné.

Pourtant, le témoignage du Dr Philippe Jaffé, auteur d'une récente expertise privée dans ce dossier, psychologue réputé, notamment dans ce domaine délicat, semblait avoir été déterminant.

Selon ce professionnel d'expérience, il y a eu confusion de rôles entre la thérapeute et l'expert. «Le fait de valider, au cours de l'expertise, les dires de l'enfant, c'était outrepasser le rôle de l'expert et tomber dans la thérapie. J'ai constaté une aggravation des accusations de l'enfant, au cours de la procédure, qui auraient dû être expliquées.»

S'agissant de la psychologue, qui a souvent vu sa patiente avec la mère: «Elle a été au-delà de son rôle de psychothérapeute.» Et d'ajouter: «Mes collègues et le système judiciaire n'ont pas assez pris en compte le conflit conjugal; la manière dont les dires ont été recueillis était inadéquate.»

Le Dr Jaffé a indiqué qu'il ne pouvait pas dire si l'enfant était crédible ou non et si l'accusé était coupable ou non. Cela s'appelle le doute. Mais il n'a pas profité au père de famille puisque la Cour correctionnelle a estimé crédibles les premières déclarations de la victime.